DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du **19/06/2024**

Date de publication: 28/06/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : **038** Quorum : **22**

N° 015-250624

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelles : BH 0439 – LE GAST DE LONGUELANCE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY. Maire.

PRESENTS:

Monsieur GAZAY Gérard Maire,

Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,

Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20240625-250624_15-DE Reçu le 28/06/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 28/06/2024



Délibération n° 015-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS:

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La Commune a été saisie par la Société ENEDIS d'une demande de constitution de servitude de passage de canalisation souterraine sur sa propriété cadastrée section BH 0439 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit le Gast de Longuelance à Aubagne.

Ces travaux entrent dans le cadre de l'amélioration d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

La Société ENEDIS demande donc à la Commune, à titre de servitude réelle et perpétuelle, l'autorisation d'établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, sur une longueur totale d'environ de 77 mètres, telle que figurée sur le plan joint à la convention annexée.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, cette délibération propose de constituer, au profit de la Société ENEDIS, une servitude de passage de canalisation souterraine afin de réaliser les travaux ci-dessus décrits, sur la parcelle cadastrée section BH 0439 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit le Gast de Longuelance à Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'avis de la Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

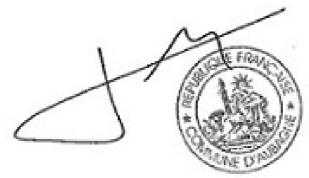
<u>ARTICLE 1^{er}</u>: d'AUTORISER, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande 1 mètre de large, l'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, d'une longueur totale d'environ 77 mètres sur la parcelle cadastrée section BH 0439 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit le Gast de Longuelance à Aubagne;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de constitution de servitudes ci-annexée.

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20240625-250624_15-DE Reçu le 28/06/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

28/06/2024



Délibération n° 015-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20240625-250624_15-DE Reçu le 28/06/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 28/06/2024

